



Département du Finistère
Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 029-212900229-20220413-DEL2228-DE

Convocation et affichage : 02/04/2022

Affichage Procès-verbal :

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MÉROUR, Claude TANIQU, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Christiane LAGADIC, Michele CALVEZ, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

Absents excusés : Mme LE LEROUX LE PAGE donne pouvoir à M. Xavier MENESGUEN ; M. Bertrand MARTIN donne pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, Mme Gaëlle PRIOL donne pouvoir à Mme Edith GUELLEC ; Mme Servane LE ROY donne pouvoir à Mme Johanne PASQUET.

Secrétaire de séance : Christian BLAIZE.

▢ Délibération n°22-28 7.5 Subventions accordées
Attribution des subventions 2022

Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Attribue les subventions comme suit :

A/ Subventions au CCAS - Article 657362	17 000 €
CCAS - subvention de fonctionnement	17 000 €
B/ Subventions aux associations - Article 65741.	22 030 €
Associations camarétoises	
Culturelle	
Club Léo Lagrange - Les lundis musicaux	3 000 €
Envor An Dour	500 €
Les P'tites Cacahuètes	1 500 €
Comité de jumelage	800 €
Scolaire	
OCCE	1 330 €
APE Ecole Louise Michel	3 000 €
Sportif et Voile	
Association sportive camarétoise (ASC)	2 000 €
FC Pen-Hir	1 500 €
Voiles de Camaret (vieux gréements du 14-15 Août)	4 000 €
Les cavaliers de Pen Hir	500 €
La Camaretoise - chasse	600 €
Terrain de l'Armorique	500 €
Secours	
SNSM	200 €
Humanitaire et caritatif	
Association animation EHPAD Anim'age	500 €
Associations non camarétoises	
Culturelle	
Musik an Arvorig	160 €
Scolaire	
Association sportive Collège Alain	225 €
Maison Familiale Rurale Pleyben	200 €
Maison Familiale Rurale du pays de Douarnenez	200 €
Solidaire	



Département du Finistère
Commune de CAMARET-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 029-212900229-20220413-DEL2228-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Officiers mariniers et veuves	150 €
Comité D ^{tal} Finistère du Prix de la Résistance et de la Déportation	100 €
Section des médaillés militaires 1835ème	60 €
FNACA	150 €
ADMR de Pen Hir aux Monts d'Arrée	200 €
Economie et environnement	
Rés'Agri	55 €
Humanitaire et Caritatif	
SPA	150 €
Ass Don du Sang	100 €
Rêves de Clown	100 €
Enfance et Partage 29	150 €
Sécurité	
Prévention routière	100 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Joseph LE MÉROUR



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.